



L'an deux mille vingt-quatre et le quinze février, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le neuf février deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	38	Suffrages exprimés :	47
Absents :	17	- dont POUR :	47
Absents AVEC pouvoir :	9	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir :	8	Nombre d'abstention(s) :	0

**Etaient présents :** M. Gérard DAUDET - Président

Mme AMOROS Elisabeth	M. GERAULT Jean-Pierre	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme ANGELETTI Frédérique	Mme GIRARD Nicole	Mme PIERI Julia
Mme ARAGONES Claire	Mme GREGOIRE Sylvie	Mme PONTET Annie
M. ATTARD Alain	Mme JEAN Amélie	M. RIVET Jean-Philippe
Mme BASSANELLI Magali	M. JUSTINESY Gérard	M. ROUSSET André
M. BATOUX Philippe	M. LE FAOU Michel	Mme ROUX Isabelle
M. BOREL Félix	M. MASSIP Frédéric	M. SEBBAH Didier
M. BOURSE Etienne	Mme MILESI Véronique	M. SILVESTRE Claude
Mme BUCHACA Sophie	Mme MONFRIN Marie-Josée	M. SINTES Patrick
M. COURTECUISSÉ Patrick	M. MOUNIER Christian	Mme STELLA Aurore
Mme CRESP Delphine	M. NOUVEAU Michel	M. VOURET Eric
Mme DECHER Martine	Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse	
M. DERRIVE Eric	M. PETTAVINO Jean-Pierre	

**Absents ayant donné pouvoir :**

Mme AUDIBERT Danièle	ayant donné pouvoir à M.GERAULT Jean-Pierre
M. CARLIER Roland	ayant donné pouvoir à M.PETTAVINO Jean-Pierre
Mme CATALANO-LLODES Gaétane	ayant donné pouvoir à M.MOUNIER Christian
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	ayant donné pouvoir à M. BOURSE Etienne
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
Mme LION-PESQUIES Christine	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à M. ATTARD Alain
M. SELLES Jean-Michel	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine

**Absents n'ayant pas donné pouvoir :**

Mme BLANCHET Fabienne	Mme NALLET Christine
Mme DAUPHIN Mathilde	Mme MACK Marie-Thérèse
M. JUNIK Pascal	Mme MARIANI-RENOUX Séverine
M. KITAEFF Richard	Mme PALACIO Céline

**Secrétaire de séance :**

Mme ROUX Isabelle

N° 2024-021

**AMENAGEMENT - FONCIER** - Cession de la parcelle AP 591  
sur la commune de Cavailon

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de l’urbanisme notamment les articles L.132-6, L. 318-8-1 et L. 318-8-2 ;
- Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu l’avis du domaine du 4 janvier 2024 ;
- Vu l’avis du bureau communautaire en date du 1<sup>er</sup> février 2024.

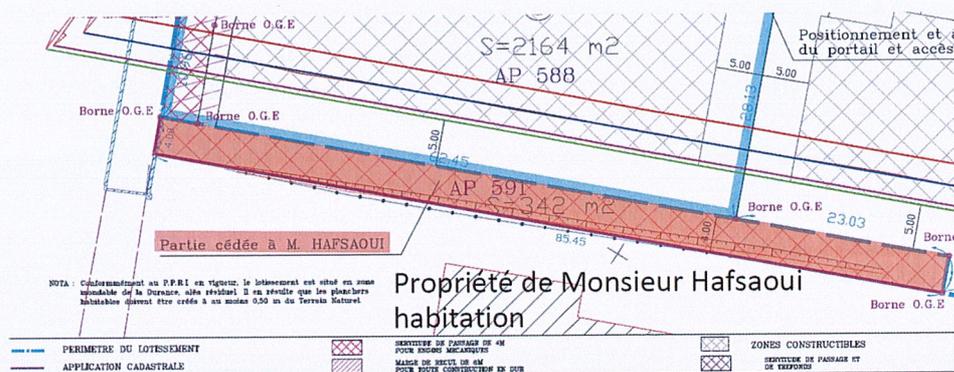
La création du lotissement artisanal de 4 lots, dénommé « Lotissement du Midi », a été accordée le 23 mars 2007 sur une partie de la parcelle cadastrée section AP n°516 acquise par la Communauté de communes Provence Luberon Durance (CCPLD) le 19 février 2004.

Une modification du permis d’aménager a été accordée le 5 janvier 2010 pour une modification des limites séparatives, une modification des surfaces des 4 lots et une modification du règlement.

Dès 2006, la volonté de céder 342 m<sup>2</sup> de parcelle en limite Sud du « Lotissement du Midi » à Monsieur HAFSAOUI est affichée avec un premier document d’arpentage.

Des échanges de courriers de 2007 à 2008 entre la CCPLD, l’étude de Maître LIFFRAN et Monsieur HAFSAOUI confirment la volonté de vendre cette parcelle à ce dernier.

Un nouveau document d’arpentage est réalisé en 2010, sur lequel figure la parcelle cadastrée section AP n°591 devant être cédée à Monsieur HAFSAOUI.



A ce jour, aucun acte régularisant cette vente n’a été réalisé.

Afin de pouvoir procéder à la régularisation de cette vente, un avis du domaine sur la valeur vénale a été établi le 4 janvier 2024 évaluant la parcelle cadastrée section AP n°591 de 342 m<sup>2</sup> à 3 760 €.

Le Conseil Communautaire,  
Oùï le rapport ci-dessus,  
Délibère, et  
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** de céder la parcelle cadastrée section AP n°591 à Monsieur HAFSAOUI au prix de 3 760 €.
- **DIT** que les frais de diagnostics immobiliers obligatoires seront supportés par LMV Agglomération ;
- **DIT** que les frais notariés liés à cette cession seront à la charge de l’acquéreur ;
- **DIT** que l’acte authentique de cession sera signé en l’Office notarial de Maître CHABAS-PETRUCCELLI Laurence, sis Cavaillon (84300), 40 avenue Paul Doumer ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à entamer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette acquisition ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document et acte se rapportant à l’exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,

Isabelle ROUX



Cavaillon, le 19 février 2024

Le Président,

Gérard DAUDET

